

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance Ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mardi 9 octobre 2018* à 19 h 30 à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs les conseillers Jimmy Descôteaux, Steeve Desmarais et Michel Bélisle sous la présidence de monsieur Éric Descheneaux, maire, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-10-332

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point Affaires diverses ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018 ;
04. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 septembre 2018 ;
05. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 octobre 2018 ;
06. Adoption des comptes payés et à payer ;
07. Période de questions ;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

08. Forum Saint-Laurent – Autorisation de participation ;
09. Carte de crédit du maire – Augmentation de la limite permise ;
10. Adoption de règlement – Règlement no. 116-2018, Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux ;
11. Assurance municipale – Refus de couverture face aux cyberrisques ;
12. Bâtiment de l'Hôtel de Ville – Réparation temporaire du toit ;
13. Bâtiment de l'Hôtel de Ville – Réfection du toit – Mandater l'ingénieur de la MRC Nicolet-Yamaska ;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

14. Proclamation – La Semaine de la prévention des incendies 2018 ;

SÉCURITÉ CIVILE

Aucun élément à ce point

VOIRIE MUNICIPALE

15. Tracteur pour le service de la voirie – Prise en considération des soumissions reçues – Autorisation d'achat ;
16. Travaux d'asphaltage – Décompte final – Autorisation de paiement Construction pavage Portneuf inc. ;
17. Programme d'aide à la voirie locale – Travaux d'asphaltage sur le rang du Chenal-Tardif et les rues Industrielles ;

HYGIÈNE DU MILIEU

18. Étude consommation d'eau potable – Mandater la Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas-Saint-François ;
19. Cours d'eau Rousseau – Demande d'entretien à MRC Nicolet-Yamaska ;

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

20. Annulation d'assemblée de consultation publique – Annulation du processus d'adoption du règlement no. 174-2018, règlement modifiant le règlement de zonage 160-2017, visant à modifier la limite des zones H-04 et I-02 ;
21. Adoption de règlement – Règlement no. 175-2018 relatif au programme d'aide aux industries manufacturières et aux entreprises commerciales ;
22. Dérogation mineure – Dossier de monsieur Martin Desmarais, propriété sise au 17, rue Desmarais ;

LOISIRS ET CULTURE

23. Centre communautaire – Rénovation – Autorisation pour demande d'aide financière au Fonds de développement du territoire ;
 24. Réseau biblio – Réinscription annuelle des membres ;
 25. Société historique de la région de Pierreville – Demande d'aide financière ;
-

26. Affaires diverses ;
27. Documents déposés ;
28. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
29. Période de questions ;
30. Levée de l'assemblée.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2018

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 10 septembre 2018, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

2018-10-333

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du 10 septembre 2018 et d'en autoriser la signature.

04. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2018

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 18 septembre 2018, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

2018-10-334

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 18 septembre 2018 et d'en autoriser la signature.

05. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 2 octobre 2018, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

2018-10-335

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 2 octobre 2018 et d'en autoriser la signature.

06. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 5 octobre 2018 ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-10-336

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*

Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2018.

Isabelle Tougas
Secrétaire/commis-comptable

Déboursés directs

1	6800	9253-4015 Québec inc. - Fauchage des fossés 2e coupe	5 130,76 \$
2	6801	Alide Bergeron et Fils ltée. - Changement de ponceaux dans le rang Ste-Anne	144 869,27 \$
3	6802	Réseau Biblio CQLM - Rencontre d'automne	103,47 \$
4	6803	H.Auger Automobile inc. - GMC Sierra 1500 4x4	49 603,66 \$
5	6804	ADMQ - Formation concernant les Lois 122,155,108	352,97 \$
6	6805	Descheneaux Éric - Frais d'hébergement Intercontinental	975,80 \$
7	6806	Ministre des finances - Frais pour la modification du certifiact d'autorisation de la stabilisation rang Ile	333,00 \$
Sous-total des factures déjà payées			201 368,93 \$

Kilométrage, dépenses payées avec salaire

1		Isabelle Tougas - Déplacements septembre 2018	5,25 \$
2		Sylvain Bardier - Déplacements formation fossés, téléphones juillet, août 2018	322,89 \$
3		Richard Fontaine - Téléphones juillet, août 2018	93,04 \$
4		Éric Traversy - Téléphones juillet 2018	41,55 \$
Sous-total des factures déjà payées			462,73 \$

Prélèvements automatiques

1		Bell Canada - Téléphone août 2018	1 304,48 \$
2		Hydro-Québec - Électricité Juillet à septembre 2018	4 607,54 \$
3		Ministre du revenu du Québec - Remise DAS provinciale septembre 2018	6 844,17 \$
4		Receveur général du Canada - Remise DAS fédérale septembre 2018	2 760,99 \$
5		RREMQ - Remise régime de retraite septembre 2018	3 333,47 \$
6		Sogetel - Internet septembre 2018	18,34 \$
7		Telus - Cellulaire du maire septembre 2018	103,44 \$
8		Telus - Cellulaire de la directrice générale septembre 2018	58,01 \$
9		Visa Desjardins - Icloud, traversier déplacement Éric, rencontre revitalisation	96,82 \$
Sous-total des factures déjà payées			19 127,26 \$

Fournisseurs (dépenses 2018)

- \$

1	6807	Beaulac Nicole - CCU 18-09-2018 dossier Martin Desmarais	25,00 \$
2	5808	Boisvert Lyne - Déplacements: Terrain loisir ND, 384, 409, 490 Chenal-Tardif, Parc industriel, chemin de la Coulée	464,50 \$
3		Suite: MRC, Garage municipal, Laferté pour devis centre communautaire, Kubota, Peinture Préfontaine	- \$
4		Suite: Auger pour camion, Griffon Nicolet	- \$
5	6809	Buropro - Photocopies septembre 2018	548,70 \$
6	6810	Construction Portneuf inc. - Contrat d'asphaltage d'une partie du rang Chenal-Tardif, rue Industrielle	347 554,77 \$

7	6811	Descheneaux Éric - Déplacements: Sommet municipal QC., congrès FQM	292,00 \$
8	6812	Dépanneur Pierreville - Essence camions et outils septembre 2018	393,08 \$
9	6813	Ultramar - Diesel tracteur septembre 2018	240,20 \$
10	6814	Élévabec inc. - Réparation de la porte d'élevateur au centre communautaire	434,94 \$
11	6815	Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutation août 2018	28,00 \$
12	6816	Gauthier Serge - CCU 18-09-2018 dossier Martin Desmarais	25,00 \$
13	6817	Mini-Entrepôts Star - Location d'entrepôt 22 septembre au 22 octobre 2018 pour les cloches	137,97 \$
14	6818	L'annonceur - Appel d'offre travaux de stabilisation du talus rang de L'Île, dépôt sommaire du rôle 2019	764,00 \$
15	6819	Groupe Environex - Tests d'eaux usées août et septembre 2018	414,88 \$
16	6820	Les compteurs Lecomte Ltée. - 6 compteurs d'eau 5/8"	1 037,99 \$
17	6821	Les Entreprises d'électricité D.A. inc. - 49 luminaires ND, relais usine épuration, replacer luminaire loisir ND	24 370,53 \$
18	6822	Mégaburo - Papier 11 x 17	50,58 \$
19	6823	MRC Nicolet-Yamaska - Frais pour droit de mutation Suzie Dupuis, formation fossés Sylvain Bardier	161,70 \$
20	6824	Municipalité de Saint-François-Du-Lac - 4/4 arrosage des mouches noires	6 639,85 \$
21	6825	Néopost - Contrat de la timbreuse du 23-11-2018 au 22-11-2019	689,16 \$
22	6826	Normand Bardier - Nettoyer fossé au 30 du Petit-Bois, pelle pour fuite d'eau au 75, rang du Petit-Bois	491,52 \$
23	6827	Patrick Morin inc. - Diverses fournitures de quincaillerie septembre 2018	43,46 \$
24	6828	Prodec - Sacs à ordures 35x50, papier à mains, papier toilette, gants nitriles, vadrouille, moppe 24"	911,04 \$
25	6829	Provencher Mélanie - Subvention natation (Élia Desmarais)	24,00 \$
26	6830	Régie IAEP du Bas Saint-François - Consommation d'eau septembre 2018, ozonateur, transmetteur de turbidité	17 729,94 \$
27	6831	R.G.M.R. Bas Saint-François - 10/12 versement quote-part 2018 - collecte gros rebuts en surplus	15 778,17 \$
28	6832	Régie d'incendie Pierreville - St-François-Du-Lac - 11, pointe du Moulin, correction préventionniste	901,21 \$
29	6833	Réseau biblio - Achat de 2 livres endommagés	68,37 \$
30	6834	Métro Rouillard & Frères - Eau Eska pour garage, épicerie pour Volleyball du 23-09-2018	119,28 \$
31	6835	Groupe RDL - Audit des livres comptables pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017	12 336,82 \$
32	6836	SEAO - Appel d'offre travaux de stabilisation du talus rang de L'Île	195,50 \$
33	6837	Union des municipalités du QC. - Participation au sommet 2018 (Éric Descheneaux)	172,46 \$
34	6838	Vidal Maurice - CCU 18-09-2018 dossier Martin Desmarais	25,00 \$
35	6839	Desmarais Rosie-Ève - Entraîneur soccer 2018 (Moustique)	160,00 \$
36	6840	Provencher Mélanie - Subvention Hockey (Émerick Desmarais)	70,00 \$
37	6841	Alexandre Précourt - 3/3 versement tonte de pelouse	2 100,00 \$
38	6842	Lavoie Andora - Subvention Hockey (Noah Barbeau)	55,00 \$
39	6843	Lavoie Andora - Subvention Hockey (Yoan Barbeau)	55,00 \$
40	6844	Trombley Alexander - Entraîneur soccer 2018	40,00 \$
41	6845	Les Pompes Ultra inc. - Réparation de la pompe Flygt	11 382,53 \$
42	6846	Bourque Olivier - Entraîneur soccer 2018 (Pee Wee)	720,00 \$
43	6847	Lamy Pierre-Olivier - Entraîneur soccer 2018 (Atome - Pee Wee)	260,00 \$
44	6848	Fontaine Gabriel - Entraîneur soccer 2018 (Atome - Pee Wee)	340,00 \$
45	6849	Lauzière Zachary - Entraîneur soccer 2018 (Moustique)	186,66 \$
46	6850	Bourque Samuel - Entraîneur soccer 2018 (Atome - Pee Wee)	653,33 \$
47	6851	Leroy Yannick - Entraîneur soccer 2018	273,33 \$
48	6852	Joyal Romy - Entraîneur soccer 2018	600,00 \$
49	6853	Boucher Marc - Subvention Hockey (Éden Boucher)	20,00 \$
50	6854	Jeff Dansereau - Déplacements pour la rampe de mise à l'eau en septembre	150,00 \$
51	6855	Alide Bergeron et Fils Ltée. - Nettoyage de fossé rang Ste-anne	251,80 \$
52	6856	Descôteaux Ariane - Entraîneur soccer 2018	333,33 \$
53	6857	Desmarais Mathis - Entraîneur soccer 2018 (Moustique)	160,00 \$
54	6858	La Ballounerie - Jeux gonflable pour la fête familiale du 11 février 2018	488,64 \$
55	6858	La Ballounerie - Jeux gonflable pour l'inauguration du terrain de volleyball ND le 23 septembre 2018	574,88 \$
Sous-total des factures à payer			451 944,12 \$

Total des factures du mois	672 903,04 \$
-----------------------------------	----------------------

07. PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions débute à 19 h 37 et se termine à 19 h 49.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

08. FORUM SAINT-LAURENT – Autorisation de participation

CONSIDÉRANT QUE le Forum Saint-Laurent, organisé dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent du ministère du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), aura lieu les 28 et 29 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Éric Descheneaux, maire de la Municipalité de Pierreville désire participer à ce forum afin d'aborder les enjeux du fleuve et du golfe Saint-Laurent à de multiples échelles par l'entremise d'intervenants de tous les horizons ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucuns frais de participation reliés à cette rencontre, incluant les dîners et des collations qui lui seront fournis ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-10-337

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Monsieur Éric Descheneaux à participer au Forum Saint-Laurent à Québec ;

QUE les frais de déplacement ainsi que les frais de repas supplémentaires, le cas échéant, seront remboursés à Monsieur Descheneaux.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Frais de déplacement - Élus » 02 110 00 310

09. CARTE DE CRÉDIT DU MAIRE – Augmentation de la limite permise

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2017-11-216* accordait à monsieur Éric Descheneaux, maire de la Municipalité de Pierreville une carte de crédit Visa Desjardins pour ses nouvelles fonctions de maire ayant une limite de 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette carte de crédit doit être utilisée seulement en cas d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE les achats faits sur cette carte de crédit doivent être autorisés par le biais d'une résolution dûment adoptée par le conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-10-338

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser une augmentation de la limite de la carte de crédit Visa Desjardins de monsieur Éric Descheneaux, maire de la Municipalité à 2 000 \$.

**10. ADOPTION DE RÈGLEMENT – Règlement no. 116-2018,
Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux**

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., c. E-15. 1. 0 .1)*, la Municipalité a adopté un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec (2018, chapitre 8)* sanctionnée le 19 avril 2018, une modification a été apportée à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., c. E-15. 1. 0 .1)* afin de prévoir les règles d'après-mandat pour les employés ;

CONSIDÉRANT QUE cette modification doit être intégrée au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Pierreville, ces règles entrant en vigueur le 19 octobre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE ces règles d'après-mandat faisaient déjà partie intégrante du Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal le 10 septembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté aux élus et à la population lors de la séance ordinaire du 10 septembre 2018 et que le dépôt du projet de règlement a également été effectué à cette date ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, Madame Lyne Boisvert, a mentionné l'objet dudit règlement, lequel n'entraîne aucune dépense ni aucun financement ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 11 septembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, une consultation des employés a eu lieu en date du 6 septembre 2018 et une copie du nouveau Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux leur a été remise ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption, chaque employé devra s'engager à respecter ce code et que cet engagement sera versé au dossier de chaque employé ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement en titre a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

2018-10-339

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le *Règlement no. 116-2018, Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux*. Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.

11. ASSURANCE MUNICIPALE – Refus de couverture face aux cyberrisques

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a reçu une offre de son assureur, la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), concernant une couverture pour faire face aux cyberrisques ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne voit pas l'intérêt d'ajouter cette couverture au présent contrat d'assurance ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-10-340

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de refuser l'ajout d'une couverture d'assurance sur les cyberrisques offerte par la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) et son courtier PMA Assurance.

12. BÂTIMENT DE L'HÔTEL DE VILLE – Réparation temporaire du toit

CONSIDÉRANT QU'une accumulation d'eau a été constatée sur le toit de l'Hôtel de Ville ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'éviter des bris sur le toit dû à cette accumulation d'eau, il est primordial de procéder à la réparation du toit ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent être effectués avant l'hiver et que nous sommes avancés dans la saison ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire procéder à la réfection complète du toit pour l'été 2019, seules les réparations urgentes seront effectuées ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-10-341

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater l'entreprise ARSENEAULT TOITURE INC. afin de faire les réparations urgentes du toit de l'Hôtel de Ville au coût de ± 1 650 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Entretien & réparation – Hôtel de Ville » 02 190 00 522

13. BÂTIMENT DE L'HÔTEL DE VILLE – Réfection du toit – Mandater l'ingénieur de la MRC Nicolet-Yamaska

CONSIDÉRANT QUE la construction du toit du bâtiment de l'Hôtel de Ville date de plusieurs années et que celui-ci a besoin d'une réfection totale ou partielle selon les conclusions des expertises à venir ;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la municipalité doit confier la gestion de ce projet à un ingénieur afin de définir les besoins, d'élaborer le processus d'appel d'offres en services professionnels et d'accompagner la municipalité dans le processus d'octroi de contrat et le suivi du mandat ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-10-342

Il est proposé le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater l'ingénieur de la MRC Nicolet-Yamaska, Monsieur Marc-André Harnois, afin d'appuyer la municipalité dans le dossier de la réfection totale ou partielle du toit du bâtiment de l'Hôtel de Ville ;

QUE la tarification horaire sera celle établie et entérinée par le conseil des maires pour le service de génie de la MRC Nicolet-Yamaska.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

14. PROCLAMATION – La Semaine de la prévention des incendies 2018

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la prévention des incendies 2018 a lieu du 7 au 13 octobre 2018 sous le thème « C'est dans la cuisine que ça se passe! », le ministère de la Sécurité publique et ses principaux partenaires souhaitent conscientiser les citoyens aux dangers potentiels d'incendie liés aux feux de cuisson ;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la prévention des incendies est le moment privilégié de reconnaître le travail et le dévouement des quelque 23 000 pompières et pompiers qui assurent au quotidien la protection du public en cas d'incendies ou d'autres situations d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE la Journée nationale de reconnaissance des pompiers du dimanche 7 octobre 2018, proclamée par le gouvernement du Québec, vise à reconnaître le travail remarquable et l'engagement des pompières et pompiers du Québec et que cette journée permet également au gouvernement d'honorer la mémoire de celles et ceux décédés en service ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-10-343

Il est proposé la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pierreville proclame la semaine du 7 au 13 octobre 2018, Semaine de la prévention des incendies 2018 sur son territoire et souhaite sensibiliser la population aux risques d'incendie à la maison.

SÉCURITÉ CIVILE

Aucun élément à ce point

VOIRIE MUNICIPALE

15. TRACTEUR POUR LE SERVICE DE LA VOIRIE – Prise en considération des soumissions reçues – Autorisation d'achat

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2018-09-291*, adoptée lors de la séance du 9 septembre 2018, autorisait le processus d'appel d'offres par invitation dans le but d'acheter un nouveau tracteur pour le service de la voirie ;

CONSIDÉRANT QUE les documents d'appel d'offres ont été rédigés par la directrice générale, Madame Lyne Boisvert, selon les besoins du service de la voirie et selon les recommandations de l'inspecteur municipal, Monsieur Sylvain Bardier ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a procédé à l'envoi des cahiers de charge par le biais de courriel et qu'un accusé de réception a été demandé aux soumissionnaires ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a procédé à l'ouverture des soumissions reçues le mardi 2 octobre 2018, au 26, rue Ally, les soumissions présentaient les résultats suivants :

<i>Agritex Yamaska</i>	63 383,42 \$ (taxes en sus)
<i>Kubota Drummondville</i>	66 334,83 \$ (taxes en sus)

CONSIDÉRANT QUE les prix indiqués incluent une diminution relative à l'échange du tracteur utilisé par le service de la voirie de la Municipalité depuis 2013, ainsi que trois (3) changements d'huile ;

2018-10-344
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par le conseiller *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'achat du nouveau tracteur pour le service de la voirie de marque John Deere, chez AGRITEX YAMASKA au coût de 63 383,42 \$ (taxes en sus) ;

QUE ce prix inclus une pelle rétrocaveuse, un souffleur, une gratte extensible et un loader.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : «Tracteur avec chargeuse» 03 310 00 023

16. TRAVAUX D'ASPHALTAGE – Décompte final - Autorisation de paiement Construction Pavage Portneuf inc.

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2018-06-206*, adoptée lors de la séance extraordinaire du 27 juin 2018, octroi le contrat pour les travaux d'asphaltage du rang du Chenal-Tardif et des rues Industrielles à l'entrepreneur Construction et pavage Portneuf inc. ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'asphaltage sont maintenant terminés, nous devons procéder au paiement du décompte final ;

2018-10-345
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser un paiement à l'entrepreneur CONSTRUCTION ET PAVAGE PORTNEUF INC. pour le décompte final au montant de ± 302 287,26 \$ (taxes en sus) pour les travaux d'asphaltage des rues mentionnées ci-haut réalisés les 27, 28, 30 et 31 août 2018.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « E/R chemins – Ens. Pierreville » 02 320 00 521

17. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – Travaux d'asphaltage sur le rang du Chenal-Tardif et les rues Industrielles

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) accorde à notre municipalité une contribution financière sous l'appellation Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

CONSIDÉRANT QUE cette contribution financière a été accordée à la suite des recommandations de notre député, monsieur Donald Martel ;

CONSIDÉRANT QUE cette contribution financière maximale de 14 000 \$ ne peut être utilisée à d'autres fins que celles pour lesquelles elle est octroyée soit, les travaux d'asphaltage sur le rang du Chenal-Tardif et les rues Industrielles effectués par l'entreprise Construction et pavage Portneuf Inc. aux coûts de ± 302 287,26 \$ (taxes en sus) ;

2018-10-346

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur le rang du Chenal-Tardif et les rues Industrielles pour un montant subventionné de 14 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les rues dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

HYGIÈNE DU MILIEU

18. ÉTUDE CONSOMMATION D'EAU POTABLE – Mandater la Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas-Saint-François

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a reçu une demande de la part de l'entreprise 5 Point Cannabis concernant la capacité de celle-ci à lui fournir une grande quantité d'eau pour l'implantation de l'entreprise ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Pouvaco désire implanter une nouvelle porcherie sur le rang Saint-Jacques et que les résidents de cette route s'inquiètent de l'utilisation d'eau que cette entreprise pourrait engendrer ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas-Saint-François (RIAEP) a procédé à une analyse préliminaire concernant le dossier de l'entreprise 5 Points Cannabis ;

CONSIDÉRANT QUE selon le directeur de la RIAEP, une étude plus approfondie par une firme externe devra être faite afin de déterminer si la capacité à fournir l'eau pour l'implantation des deux entreprises mentionnées précédemment peut être augmentée sans conséquence sur les citoyens de la Municipalité ;

2018-10-347

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas-Saint-François afin de procéder à l'embauche d'une firme externe pour effectuer une étude approfondie sur la capacité à fournir de l'eau pour les nouveaux projets intéressés à s'implanter dans la Municipalité ;

QUE l'étude devra prendre en considération les besoins en eau des entreprises 5 Points Cannabis et Pouvaco ;

QUE l'étude sera entièrement sous la gestion de la RIAEP, mais sera payée en totalité par la Municipalité de Pierreville jusqu'à un maximum de 2 500 \$ (taxes en sus).

19. COURS D'EAU ROUSSEAU – Demande d'entretien à la MRC Nicolet-Yamaska

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'entretien du cours d'eau Rousseau à Pierreville, numéros de lots touchés par les travaux, 885-884-881-879, le 4 octobre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE les cours d'eau sont sous la juridiction de la MRC Nicolet-Yamaska au 257-1, rue de Monseigneur-Courchesne à Nicolet ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-10-348

Il est proposé la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la demande d'entretien du cours d'eau Rousseau et de la transmettre à la MRC de Nicolet-Yamaska.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

20. ANNULATION D'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE – Annulation du processus d'adoption du règlement no. 174-2018, règlement modifiant le règlement de zonage 160-2017, visant à modifier la limite des zones H-04 et I-02

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2018-09-305* déterminant une date de consultation publique concernant le premier projet du règlement en titre a été adoptée lors de la séance ordinaire du 10 septembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de la résidence visée par cette modification de zonage a pris la décision d'arrêter les démarches de changement de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêt de ces démarches met fin au processus d'adoption du règlement en titre, une consultation publique sur le sujet devient inutile, la Municipalité doit donc l'annuler ;

CONSIDÉRANT QU'un avis d'annulation de consultation publique a été affiché en date du 19 septembre 2018 aux deux endroits établis conformément à l'article 431 du Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE cet arrêt des procédures rend inutiles l'avis de motion et le premier projet de règlement adoptés lors de la séance régulière du 10 septembre 2018 sous les numéros de résolutions 2018-09-304, 2018-09-303 ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-10-349

Il est proposé le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'arrêter les démarches de modification de zonage

21. ADOPTION DE RÈGLEMENT – Règlement no. 175-2018 relatif au programme d'aide aux industries manufacturières et aux entreprises commerciales

CONSIDÉRANT le pouvoir prévu aux articles 92.1 et suivants de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1) d'accorder une aide

sous forme de crédit de taxes afin de favoriser l'implantation ou l'agrandissement de bâtiments industriels et commerciaux sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance extraordinaire du 2 octobre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté aux élus et à la population lors de la séance extraordinaire du 2 octobre 2018 et que le dépôt du projet de règlement a également été effectué à cette date ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

2018-10-350

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé la conseillère *Ginette Nadeau*

Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le Règlement no. 175-2018 relatif au programme d'aide aux industries manufacturières et aux entreprises commerciales. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

22. DÉROGATION MINEURE – Dossier de monsieur Martin Desmarais, propriété sise au 17, rue Desmarais

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de monsieur Martin Desmarais concernant une modification au plan du terrain pour la propriété en titre afin de permettre une dérogation de 3,45 m pour créer un frontage de 20,58 m.

CONSIDÉRANT la *Résolution no. 223-2018*, adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de leur séance du *18 septembre 2018* qui fait part au conseil municipal de Pierreville de leur recommandation favorable afin de procéder à la modification du frontage des lots 1099-5-P, 1099-P et 1220-P ;

CONSIDÉRANT QUE cette modification ne change en aucune façon la fonctionnalité du terrain du 17, rue Desmarais ;

2018-10-351

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*

Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte de la recommandation FAVORABLE du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Pierreville dans la demande de monsieur Martin Desmarais ;

QUE le tout soit conforme selon notre inspecteur en bâtiment, monsieur Simon Lévesque de la MRC Nicolet-Yamaska.

LOISIRS ET CULTURE

23. CENTRE COMMUNAUTAIRE – RÉNOVATION - Autorisation pour demande d'aide financière au Fonds de développement du territoire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville désire faire le réaménagement du centre communautaire au 44, rue Maurault pour un coût approximatif de ± 200 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Programme d'aide financière du Fonds de développement du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre dudit programme pour son projet de réaménagement du centre communautaire ;

2018-10-352
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pierreville présente une demande d'aide financière de 85 000 \$ pour le projet de réaménagement du centre communautaire, dans le cadre du fonds de développement des territoires pour la réalisation de ce projet structurant afin d'améliorer le milieu de vie et les services offerts à la population ;

D'AUTORISER la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à compléter, signer et transmettre tous les documents exigés par le MAMOT en vue de recevoir la contribution gouvernementale recherchée aux fins du projet de la Municipalité ;

QUE la Municipalité s'engage à informer le MAMOT de toute modification qui serait apportée au projet et à la demande approuvée par la suite de la présente résolution.

24. RÉSEAU BIBLIO – Réinscription annuelle des membres

CONSIDÉRANT QUE chaque année, nous devons réinscrire les deux (2) représentants officiels de la Municipalité ;

2018-10-353
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de renommer la conseillère municipale, madame Nathalie Traversy, ainsi que la responsable de la bibliothèque J.L. Précourt, madame Chantal Bellamy en tant que représentantes de notre Municipalité auprès de Réseau Biblio.

25. SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE LA RÉGION DE PIERREVILLE – Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT QUE la Société historique de la région de Pierreville (SHRP) a déposé une demande d'aide financière à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est dans le but de finaliser l'achat d'un hublot en laiton du bateau le Pierrepont, construit en 1897 et qui desservit la population du Bas-Saint-François entre les années 1910 et 1930 ;

CONSIDÉRANT QUE la SHRP se passionne pour l'histoire locale et s'attarde à conserver les traces du patrimoine ;

2018-10-354
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer un montant de 100 \$ à la Société historique de la région de Pierreville afin de leur permettre l'acquisition du hublot du bateau le Pierrepont ;

QUE la Municipalité mettra en valeur cet objet dans le hall d'entrée du centre communautaire à la fin des travaux de celui-ci ;

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention - divers organisme » 02 701 90 990

26. AFFAIRES DIVERSES

Aucun élément n'ayant été ajouté, nous poursuivons l'assemblée

27. DOCUMENTS DÉPOSÉS

1. **ENVIRONOR CANADA INC.** – Rapport de service – Visite du 20 septembre 2018 ;
2. **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS** – Procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2018 ;
3. **SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC** – Lettre de remerciement pour le Relais pour la vie ;

28. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs Jimmy Descôteaux, Steeve Desmarais et Michel Bélisle ainsi que monsieur le maire, Éric Descheneaux font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

29. PÉRIODE DE QUESTIONS

La seconde période de questions débute à 20 h 22 et se termine à 20 h 35.

Ces différents sujets ont été abordés lors de la période de questions:

*Lignage du stationnement du Métro
Trépied des cloches
Caméra
Courbe rue Maurault
Dépôt d'une pétition pour la limite de vitesse – Chenal Tardif
Dépôt d'une pétition pour asphaltage – Chenal Tardif
Assurances cyberrisques
Wifi Centre communautaire
Budget pour réno du centre communautaire
Bilan financier – St-jean, course de l'Île et inauguration terrain de volleyball
Glissière de sécurité – rang Sainte-Anne – Monsieur Gervais Turcotte*

30. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2018-10-355

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 20 h 35.

Éric Descheneaux
Maire

Lyne Boisvert, CPA, CGA
Directrice générale/Secrétaire-trésorière